

mai 2019

Ensemble

les infos d'Alexandra



Informations formations



> Le CNFPT organise des journées d'informations qui ne sont pas déduites des journées de formations.

Allez sur le site du CNFPT et cliquez sur le lien «Actualités».

Les agents (titulaires, stagiaires et contractuels) ont droit au Compte Personnel de Formation (ancien DIF) alimenté de 24h par an, cumulables jusqu'à 150h.

N'hésitez pas à aller sur le site CNFPT pour trouver la formation qui vous correspond.

Important : L'administration ne peut pas vous refuser une formation au-delà de 2 fois.

